

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI

REGLEMENT 2020-08

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AJOUTER DANS L'ANNEXE 1 DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-08 DE NOUVELLES INTERDICTIONS DE
STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les articles 295, 7°, 310 et 314.1 du Code de la sécurité routière accordent aux municipalités locales le pouvoir d'apposer une signalisation pour régir l'immobilisation ou le stationnement des véhicules routiers ainsi que le pouvoir d'adopter un règlement municipal relatif à la circulation et au stationnement dans les rues de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par les dispositions du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et présentation du règlement ont été donnés en séance extraordinaire tenue le 17 juin 2020 par la résolution 20-06-133 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur André Rioux

APPUYÉ DE: Madame Jacqueline D'Astous

Adoptée à l'unanimité:

QUE le règlement numéro 2020-08 intitulé « Règlement ayant pour objet d'ajouter dans l'annexe 1 du règlement numéro 2018-08 de nouvelles interdictions de stationnement » soit adopté et que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 2020-08 ayant pour objet d'ajouter dans l'annexe 1 du règlement numéro 2018-08 de nouvelles interdictions de stationnement ».

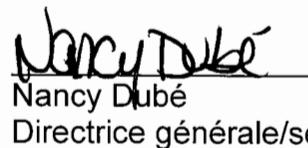
ARTICLE 2

L'annexe 1 du règlement numéro 2018-08 sur le stationnement est remplacé par l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Richard Caron
Président d'assemblée


Nancy Dubé
Directrice générale/sec.trésorière

Avis de motion : 17 juin 2020

Dépôt du projet de règlement : 17 juin 2020

Adoption du règlement : 22 juin 2020

Entrée en vigueur : 23 juin 2020

